



Rapport de la commission d'évaluation
Extension de l'EMS ; maison de la Providence à Montagnier
Commune de Bagnes – Mai 2014

Maître d'ouvrage / Organisateur

Fondation La Providence
chemin de Pierra-Barna 18

1934 Le Châble

Généralités :

- L'EMS ; Maison de la Providence à Montagnier commune de Bagnes construit dans les années 1990 / 1992 a une capacité total de 84 lits répartis dans 6 chambres à 2 lits et 72 chambres à 1 lit. Cette capacité répondait aux directives pour établissement médico-social de l'Etat du Valais et à celles du Service de la Santé de l'époque.
- Actuellement, la capacité autorisée par ces instances est de 105 pensionnaires. La conséquence est que 15 chambres dimensionnées pour 1 lit sont occupées par 2 personnes.
- Lors de la construction, la structure de l'abri de protection civile au sous-sol a été dimensionnée pour accueillir une extension du bâtiment par prolongation de son aile Est.
- En 2007, une crypte a été construite à l'intérieur de l'angle formé par le corps principal du bâtiment et l'aile Est. Cette crypte peut être maintenue ou déplacée, un accès direct de l'intérieur de l'EMS et un accès véhicules de l'extérieur doivent être maintenus.
- L'extension comportera 21 nouvelles chambres réparties en 3 unités avec pour chaque unité une salle à manger d'étage, un local linge propre et un local linge sale.
- Les nouvelles salles à manger d'étage et les nouveaux locaux de linge propre et linge sale serviront également pour les chambres existantes de la partie Est du bâtiment existant.
- Le M.O. profite de cette extension pour construire un nouvel ascenseur et un escalier de secours supplémentaire.
- L'extension à construire devra être conforme aux normes en vigueur en matière d'économie d'énergie (Minergie) et de résistance aux séismes.
- Le M.O. a mandaté le bureau d'architecture A&C Salamin et Fellay afin qu'il établisse une étude de faisabilité pour ces travaux. L'étude de faisabilité établie par ce bureau étant mise à disposition des soumissionnaires (voir annexe), il est autorisé à déposer une offre.

Etendue du mandat :

Le mandat attribué au bureau choisi à l'issue de cette procédure correspond au minimum au 56 % du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le maître de l'ouvrage attribuera à un autre architecte la partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2003) ;

4.32	devis	4%
4.41	appel d'offres et adjudications	8%
4.51	contrats d'entreprises	1%
4.52	direction des travaux et contrôle des coûts	23%
4.53	mise en service	1%
	direction des travaux de garantie	1.5%
	décompte final	1%

En cas de division du mandat, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

Prestation de l'architecte :

Le maître de l'ouvrage attend du mandataire qu'il fournisse les prestations d'architecte selon tableau ci-dessous :

Description des prestations à fournir :

Selon règlement SIA 102 article 7.9 Tableau des prestations et pourcentages

4.31	Avant-projet (partiel)	4.5%
4.32	Projet de l'ouvrage	13.0%
	Etudes de détails	4.0%
4.33	Procédure de demande d'autorisation	2.5%
4.41	Appels d'offres ; plans d'appel d'offres	10.0%
4.51	Projet d'exécution ; plans d'exécution	15.0%
4.52	Exécution de l'ouvrage ; direction architecturale	6.0%
4.53	Mise en service et achèvement ; documentation de l'ouvrage	1.0%
Total des phases partielles de prestations à fournir		56.0%

Documents à disposition pour l'établissement de l'offre :

- Plan de situation au 1 : 500
- Plans du bâtiment existant y compris les abris au 1 : 200
- Etude de faisabilité du bureau A&C Salamin et Fellay

Programme des locaux de l'extension

- 21 chambres de 22 à 26 m² y compris la salle de bain de 6 m² réparties en 3 extensions de 7 chambres
- 3 locaux linge sale de 8 m² (1 par étage)
- 3 locaux linge propre de 8 m² (1 par étage)
- 3 salles à manger d'étage de 25 m² (1 par étage)
- 1 escalier de secours
- 1 ascenseur accessible aux personnes handicapées.

Critères d'adjudication

Concept d'intervention	40%
Adéquation avec l'architecture du bâtiment existant	
Volumétrie et organisation	
Coût global de la réalisation	
Montant de l'offre d'honoraires	40%
Crédibilité de l'offre d'honoraires	10%
Expérience et structures du bureau, références en rapport avec l'objet, Extension de bâtiment avec maintien de l'activité durant les travaux (au maximum 5 réalisations durant les 10 dernières années)	10%

Commission d'évaluation

Les offres seront évaluées par une commission composée de :

—	Olivier Galletti	:	architecte cantonal
—	Jean-Pierre Guex	:	Vice-Président du Comité de Direction
—	Christophe Maret	:	Membre du Conseil de Fondation
—	Raphaël Farquet	:	Directeur
—	Bernard Z'graggen	:	ingénieur service cantonal de la santé
—	Laurent Mayoraz	:	architecte SBMA
—	Christian Suter	:	architecte

La commission d'évaluation s'est réunie le 27 mai 2014 à Montagnier.

Elle a procédé à une analyse détaillée des 5 offres déposées sur la base des critères définis ci dessus.

Besse et Fellay, Le Châble

Le bâtiment s'implante au sud-est du complexe. Le projet propose un monolithe à toit plat en rupture avec la barre pliée existante. L'implantation utilise la toiture des abris afin de limiter les frais liés à la construction.

L'auteur du projet apporte une attention particulière au raccord avec l'ancien bâtiment par un joint négatif vitré permettant une transition convaincante entre le nouveau et l'ancien.

Une réorganisation de l'accès de la crypte par la chapelle est proposée pour permettre de privatiser l'espace au nord du nouveau bâtiment.

Le bâtiment est basé sur un plan se rapprochant du carré, il oriente les chambres au nord et au sud.

La commission d'évaluation n'est cependant pas convaincue de la pertinence de cette forme qui rapproche les chambres situées au sud du talus et de la route.

Le projet s'articule autour d'un grand espace multifonctions. Même si elle crée un espace central généreux, la typologie peine à convaincre. L'escalier, élément mis en évidence dans ce projet, ne correspond pas à l'utilisation faite dans un EMS.

Le cube sia est dans la moyenne.

implantation

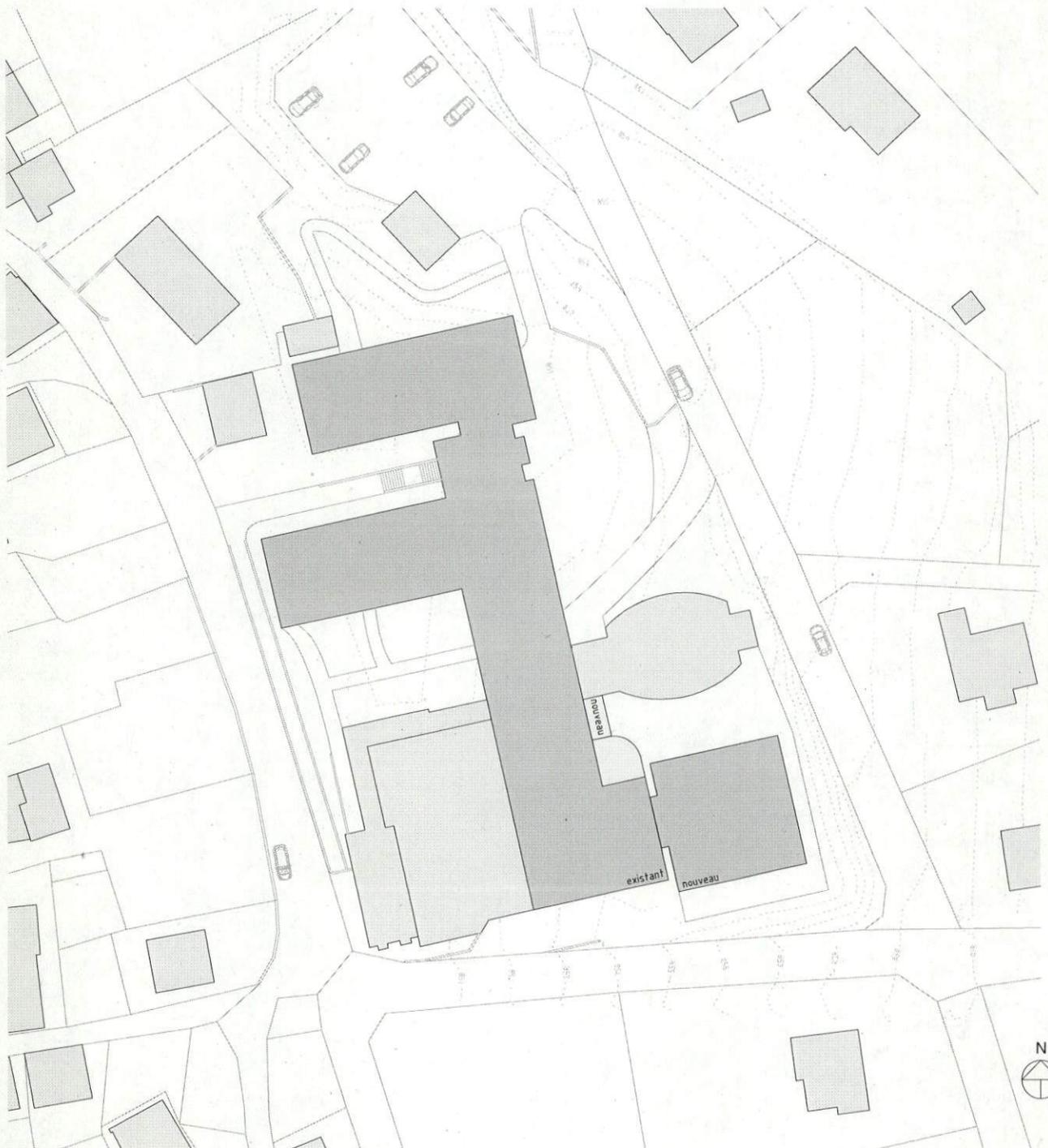
le bâtiment s'implante au sud-est du complexe__ il reprend la géométrie des abris pc__ cette implantation permet d'utiliser la toiture existante des abris et de limiter les terrassements__ par mesure d'économie, la crypte est conservée et une liaison avec le hall de la chapelle est créée__ cette liaison permet l'accès piétons et véhicules par l'accès existant de la chapelle__ elle permet également de privatiser les espaces extérieurs__ ceux-ci deviendront fermés, sécurisés et dévolus aux utilisateurs du rez__ pour dégager le bâtiment à l'est, les places de parc en bord de route sont supprimées

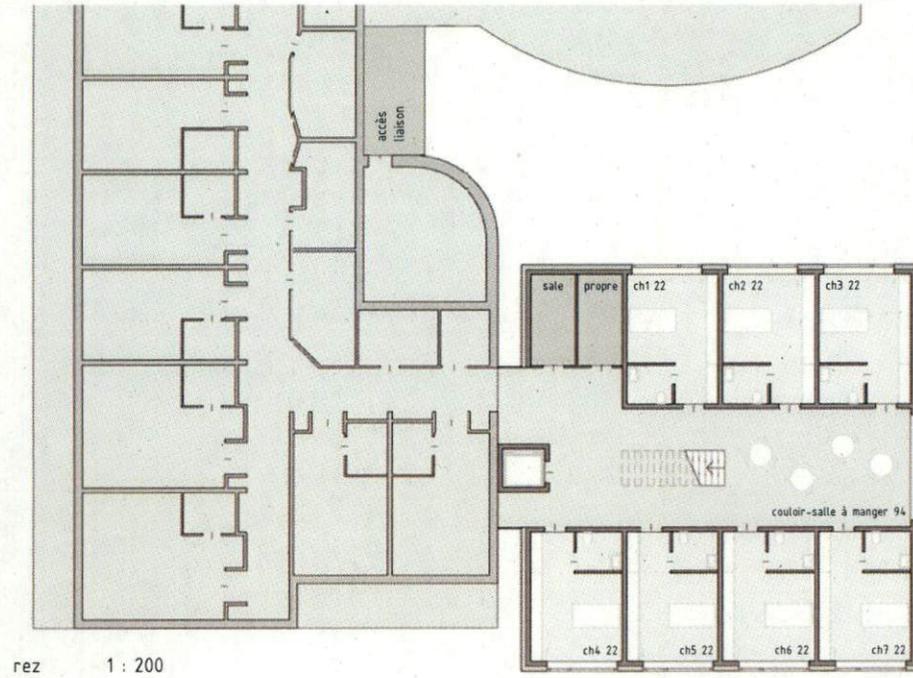
fonctionnement

le bâtiment est basé sur un plan carré__ les chambres sont orientées nord (3) et sud (4)__ dans l'angle nord-ouest sont situés les locaux "propre et sale"__ leur position permet une double utilisation (existant et nouvelle partie)__ plutôt que de dissocier les fonctions et proposer un couloir et une salle à manger, le projet s'articule autour d'un grand espace commun multifonctions (circulations horizontales - verticales - lieu de vie)__ de ce fait, l'escalier de secours est intégré au bâtiment, permettant ainsi une utilisation quotidienne et liant spatialement les étages

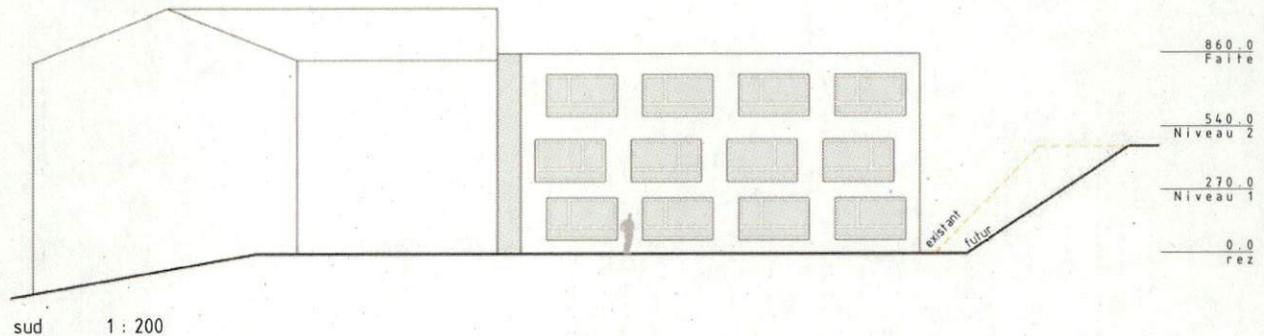
matérialisation

le bâtiment est un volume simple__ l'idée est de reprendre les matériaux existants dans un traitement plus contemporain__ le raccord à l'existant se fait par une bande vitrée qui amène la lumière dans l'espace central

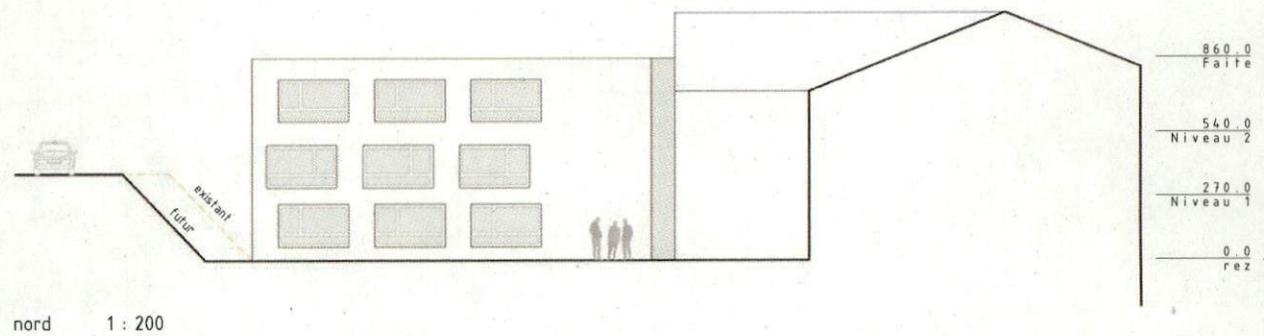




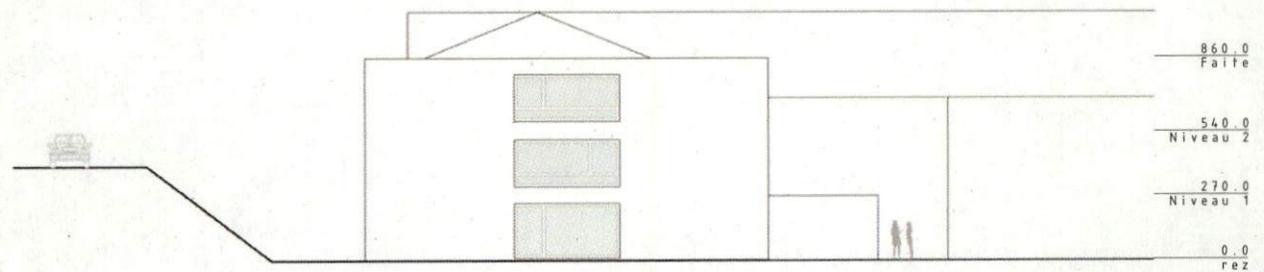
rez 1 : 200



sud 1 : 200



nord 1 : 200



est 1 : 200

Hugues Michaud & Grégoire Comina, Verbier

Le projet propose une volumétrie homogène, cohérente avec la logique du bâtiment existant. Il prolonge l'aile est en reprenant la volumétrie de l'EMS. Ce choix permet d'opérer une greffe délicate et attentive sur le bâti.

La précision de son implantation se lit dans la largeur mais également dans la longueur. L'édifice vient bâtir la limite constructive à l'est. Cette implantation permet de libérer un maximum d'espace devant les chambres. La configuration de la toiture du bâtiment existant avec un faîte désaxé pose un problème dans les chambres situées au 3ème niveau nord. L'auteur du projet donne une réponse cohérente à cette problématique par le décalage astucieux du faîte.

L'accès à la crypte est repensé, il permet de privatiser au nord l'espace devant les chambres.

Les chambres sont orientées nord et sud. La circulation se termine par l'espace collectif. La typologie est simple et efficace, néanmoins l'escalier et le local linges propres méritent d'être retraités. La position de l'ascenseur ; en remplacement de l'escalier existant qui n'est plus aux normes, est audacieuse.

Le cube sia est dans la moyenne.

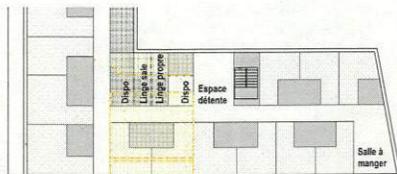
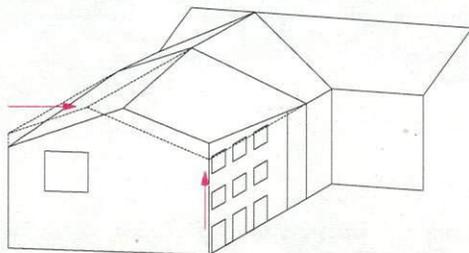
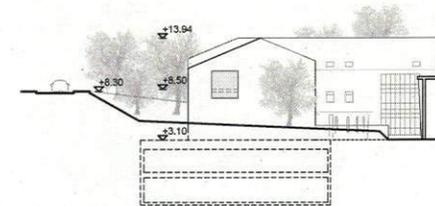
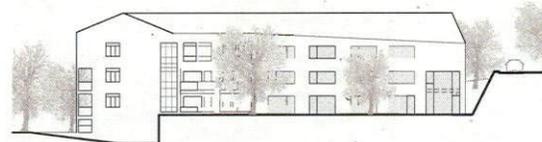
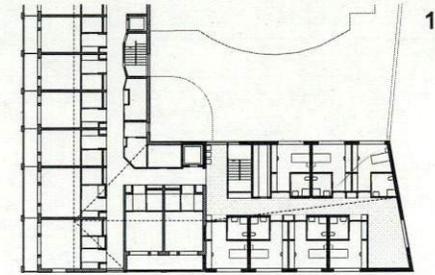
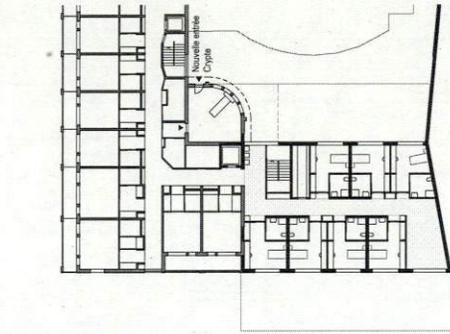
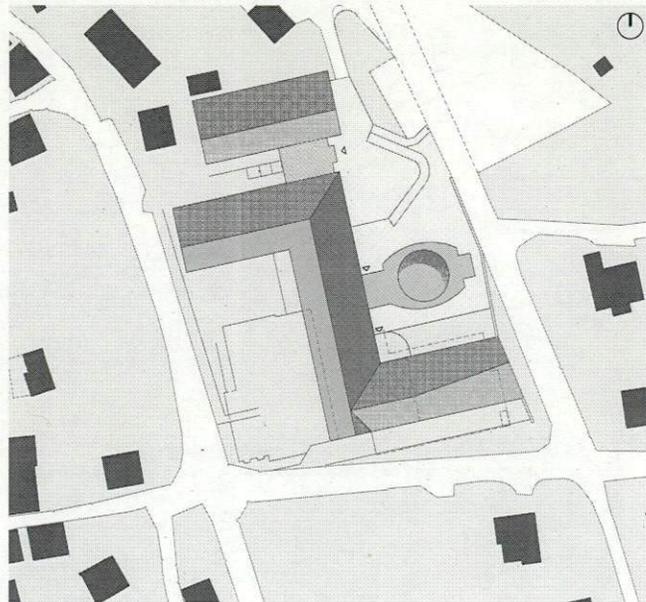


Schéma proposition (plan et façade sud) - 1:500

Implantation Volumétrie

Situé dans le prolongement de l'aile EST, le projet proposé reprend les gabarits et les thèmes volumétriques existants. Le nouveau bâtiment cherche à s'implanter de manière douce dans l'espace à disposition. Il épousé les différentes géométries, bâtiment existant, route EST, en reprenant, pour sa façade pignon la parallèle de cette dernière, ce qui permet, dans la nouvelle configuration, d'ouvrir les espaces "salle à manger" situés au SUD-EST.

La configuration de la toiture actuelle, avec un faîte désaxé, pose un problème de hauteur dans les chambres situées au 3^e niveau NORD du nouveau complexe. Afin de maintenir une hauteur agréable dans ces chambres sous toit, le projet propose un décalage du faîte, ce qui aura pour effet, d'une part, de générer des espaces agréables, avec des hauteurs de fenêtres suffisantes au 3^e étages et, d'autre part, de dynamiser le nouveau volume tout en reprenant les contraintes du bâtiment existant, telles que hauteur du faîte, hauteur des corniches.

Proposition position chambres existantes

Afin d'optimiser et clarifier les circulations et la façade sud, nous suggérons de déplacer les deux chambres existantes en façade. Cette position permettrait de les intégrer dans la continuité de chambres au Sud; De redéfinir une circulation intérieure claire exempte de chicane. Il serait possible, ainsi, de regrouper les locaux servants dans la zone la plus appropriée à ces fonctions.

Accès crypte - aménagement extérieurs

Bien que la position de la crypte dans le contexte volumétrique existant nous paraisse malheureuse, l'utilisation et l'accès intérieur de celle-ci semblent relativement bien fonctionner. De plus sa construction récente ne justifie pas de la déplacer. Afin de privatiser les secteurs devant les chambres, au rez-de-chaussée, l'accès de la crypte se fera sur sa partie Nord. Ce parcours permet de libérer un espace minéral autour de l'église et de privatiser les zones devant les chambres.

Programme

Les unités de vie de 7 chambres sont identiques sur les 3 niveaux. Sensible aux relations visuelles extérieurs et à l'amenée de lumière naturelle, dans les couloirs en particulier et dans le bâtiment en général, une redéfinition de la circulation a été pensée. L'escalier de secours se trouve totalement intégré au volume construit; il se positionne dans l'articulation entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Cet emplacement permet de générer un espace lumineux à l'intersection des deux ouvrages ainsi qu'une zone "petit salon" complémentaire à l'espace "salle à manger". Ces espaces de vies sont reliés entre eux par la circulation principale. La salle à manger de l'étage se situe au bout du parcours bénéficiant de la position privilégiée de l'angle SUD-EST de la nouvelle construction.

L'emplacement de l'ascenseur vient remplacer l'ancien escalier colimaçon de secours qui n'est plus aux normes actuellement. Cette intervention permet une rationalisation de l'espace et une économie constructive.

Matérialité - structure

Les exigences thermiques, sismiques ainsi que les contraintes architecturales de l'ancien bâtiment nous font opter pour une structure porteuse béton avec isolation périphérique. Les murs de refends ainsi que les murs porteurs seront traités en béton. Pour respecter l'ancien bâtiment, l'aspect de la façade sera minérale. Les chambres seront revêtues de panneaux de bois local. Revêtement lino pour les couloirs et les locaux de service.

Concept énergétique.

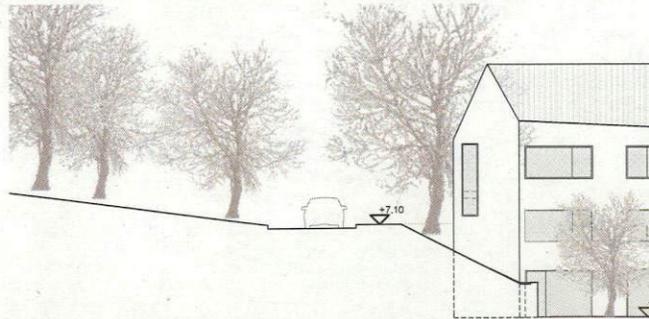
Le bâtiment répondra aux normes Minergie en vigueur. Nous proposons également d'installer sur le toit des panneaux solaires intégrés afin d'avoir une production de chaleur neutre pour ce bâtiment.



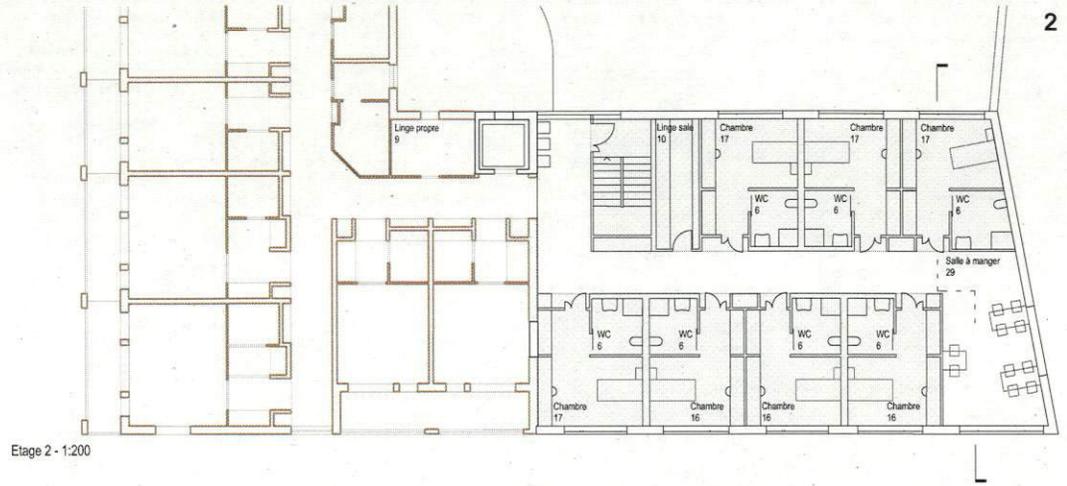
Vue de la salle à manger



Vue depuis la route



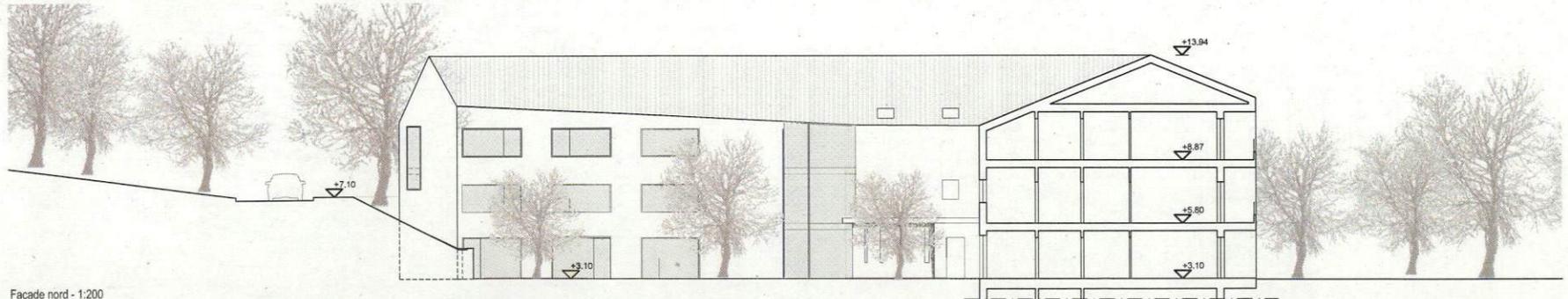
Façade nord - 1:200



Etage 2 - 1:200



Coupe transversale - 1:200



Façade nord - 1:200

Philippe Vaudan, Le Châble

L'architecte propose de continuer la logique du bâtiment existant ; un couloir central desservant les chambres.

La volumétrie se décale vers le sud et rompt avec la continuité du volume existant. La commission d'évaluation comprend cette solution d'un point de vue technique, elle permet d'avoir suffisamment de hauteur dans les chambres du 3ème étage nord, mais elle va à l'encontre de l'intention de l'auteur ; à savoir la continuité.

Le projet propose de déplacer l'entrée de la crypte au nord.

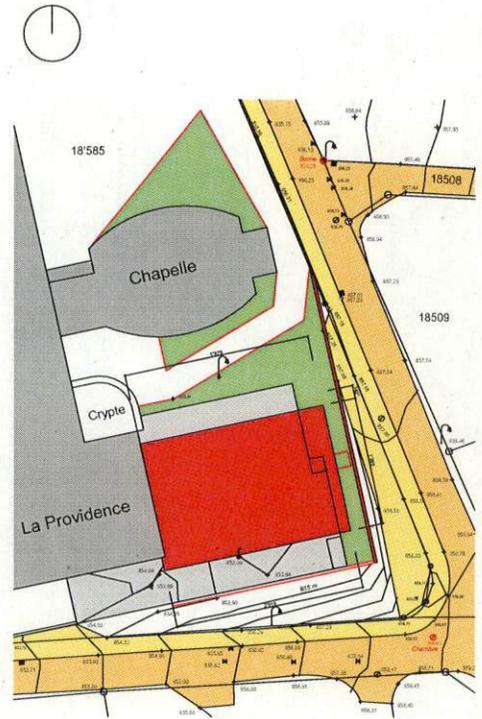
Les chambres sont orientées au nord et au sud. Le séjour d'unité se positionne à l'entrée du nouvel espace, il occupe une position intéressante mais cette proposition est péjorée par l'accès excentré subit par la configuration du bâtiment existant. La déambulation à travers le lieu de détente devient compliquée. Le projet propose d'intégrer l'ascenseur et les locaux linges propres et linges sales dans l'ancien bâtiment. Le nouvel escalier situé à l'extrême nord-est paraît trop éloigné pour garantir les normes feux en vigueur.

Le cube sia est en dessous de la moyenne.

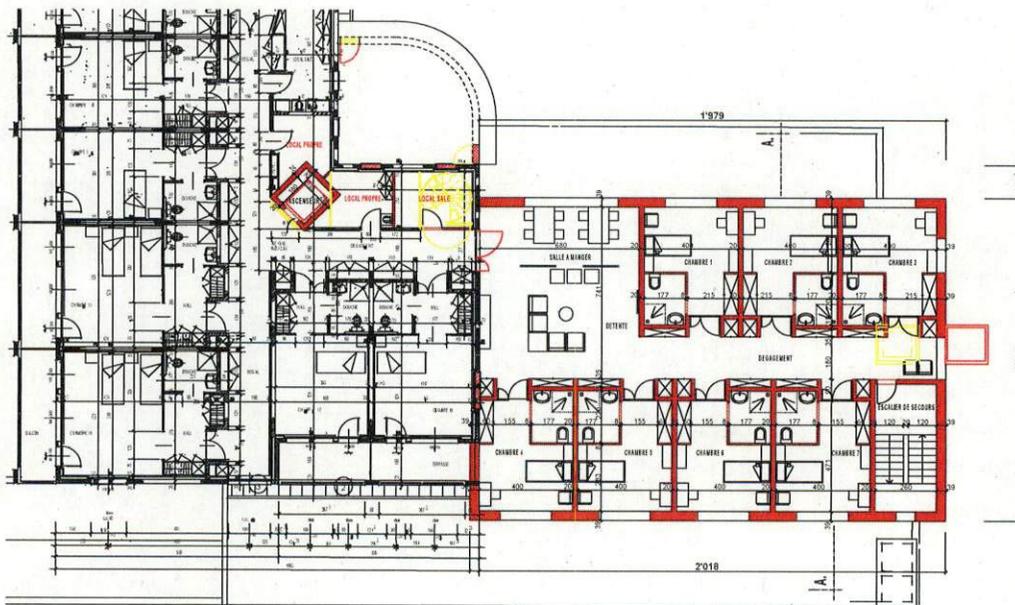
« Extension de l'EMS ; MAISON DE LA PROVIDENCE MONTAGNIER / BAGNES »

CONCEPTION D'INTERVENTION

- Situation** : Celle-ci est donnée, dans le descriptif général, sur la dalle de l'abri. (Le dimensionnement a été prévu pour un éventuel agrandissement).
- Concept** : Si on analyse la maison de La Providence, on constate que tout le bâtiment, au niveau des chambres, est conçu de la même manière, soit un espace de service, une circulation et les chambres avec sanitaire et balcon.
Dans l'agrandissement on se trouve dans une autre situation, soit chambres avec sanitaire sans balcon, une circulation et chambres avec sanitaire sans balcon.
- Architecture** : Pour ne pas dénaturer l'existant, on va rester avec une architecture sobre et fonctionnelle en adéquation avec l'existant.
On peut se permettre une autre dimension d'ouvertures avec le même traitement que l'existant pour les chambres parce qu'on est dans une autre configuration. Pour le reste des ouvertures, on reprendra le traitement existant.
- Volumétrie et organisation** : Pour ce type de bâtiment, on privilégie la fonctionnelle en premier. Voilà pourquoi j'ai déplacé (par rapport à l'avant-projet proposé) l'espace commun salle-à-manger vers l'entrée du nouvel espace. Cela diminue l'accès pour le service et privatise les chambres. L'aménagement des chambres comme proposé avec la gaine technique dans le couloir fonctionne très bien.
- Crypte** : Par soucis d'économie, je la laisse à cet endroit, situation discrète et calme, malgré le nouvel accès un peu plus difficile à l'arrière de la chapelle. Je déplace simplement l'entrée extérieure de celle-ci pour l'éloigner de l'agrandissement.
- Escalier de secours** : J'ai supprimé l'escalier de secours qui n'est plus nécessaire d'après le responsable de la sécurité de la commune. Ce qui nous permet d'utiliser l'espace pour le local sale.
- Coupe volumétrie** : J'ai déplacé le volume proposé vers l'Est pour, non seulement marquer la nouvelle partie en façades, mais également pour égaliser les volumes et avoir les mêmes hauteurs à l'Est et à l'Ouest dans les chambres.
- Matérialisation** : A l'intérieur, comme proposé dans le descriptif général.
Pour l'extérieur, idem l'existant sauf éventuellement pour la couleur de la nouvelle partie, on pourrait trancher avec une autre couleur, tout en gardant les mêmes matériaux de base. Pour la toiture, on garde l'Eternit.

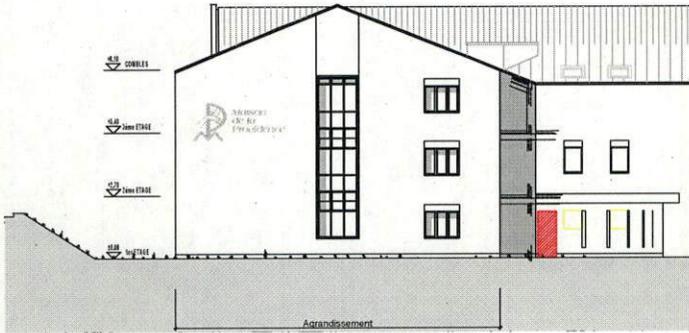


SITUATION 1:500

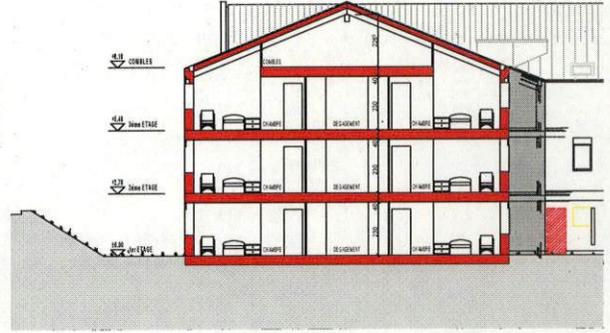


ETAGE 1 - ETAGE 2 - ETAGE 3 1:200
±0.00 - +2.70 - +5.40

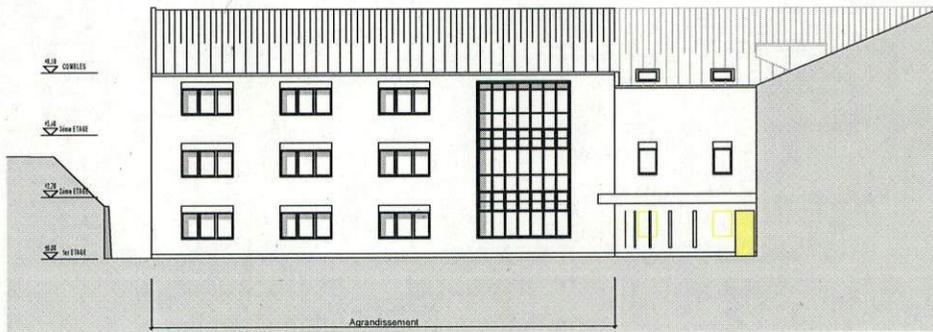
<< Extension de l'EMS ; MAISON DE LA PROVIDENCE MONTAGNIER / BAGNES >>



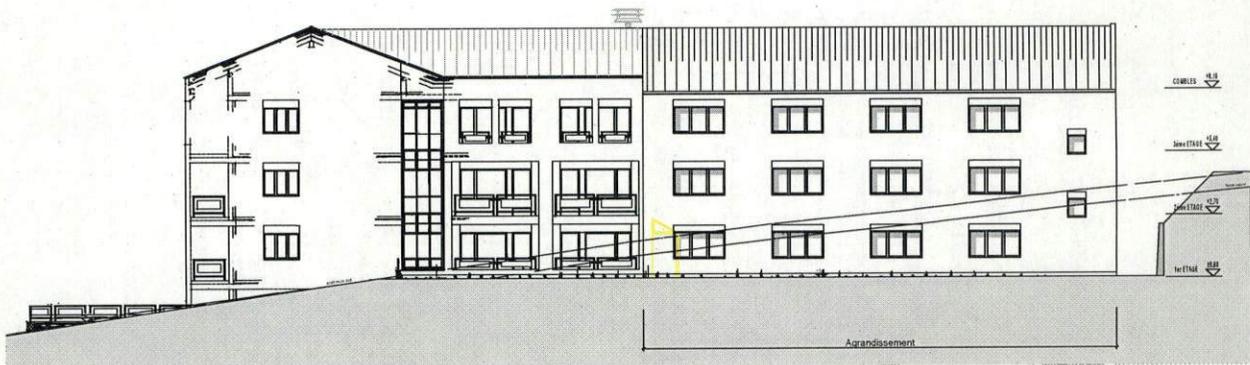
FACADE NORD 1:200



COUPE A.-A. 1:200



FACADE OUEST 1:200



FACADE EST 1:200

A+C Salamin, Le Châble

Ce projet propose un prolongement du bâtiment existant, il s'aligne en façade sud et se décroche légèrement en façade nord. Cette implantation permet de libérer un espace apprécié devant les chambres. Un mur de soutènement a été implanté à l'est faisant le raccord avec le talus.

Les chambres sont orientées au nord et au sud, offrant ainsi un maximum de dégagement. L'ascenseur trouve une position centrale intéressante dans le bâtiment existant hors de l'emprise de l'abri de protection civile. L'escalier se situe au sud-est du bâtiment. Sa position extérieure est jugée peu pertinente.

Dans un souci d'économie, l'accès à la crypte n'est pas touché.

Les langages architecturaux utilisés pour les toitures et les façades manquent de cohérence et d'unité.

Le cube sia est légèrement en dessous de la moyenne.

HOME LA PROVIDENCE À MONTAGNIER

projet d'agrandissement échelle 1:200
 architecture a+c salamin - 1934 Le Châble 14.05.2014

Concept : agrandissement dans le prolongement de l'aile Est, avec le souci d'une parfaite intégration avec la construction existante.

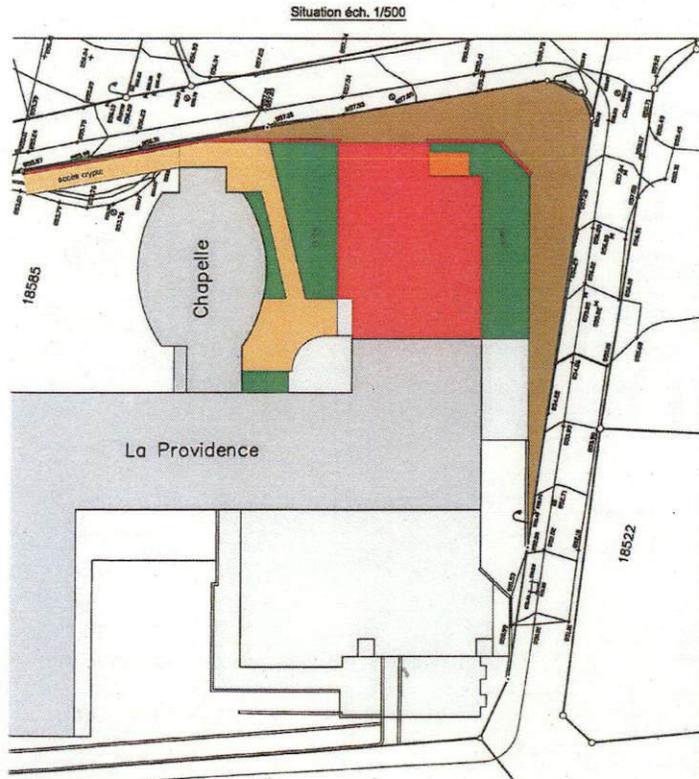
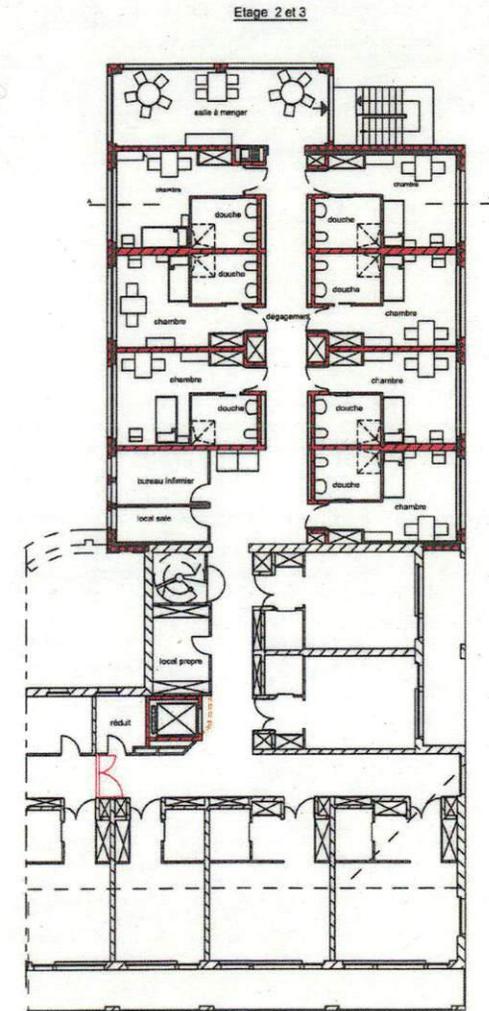
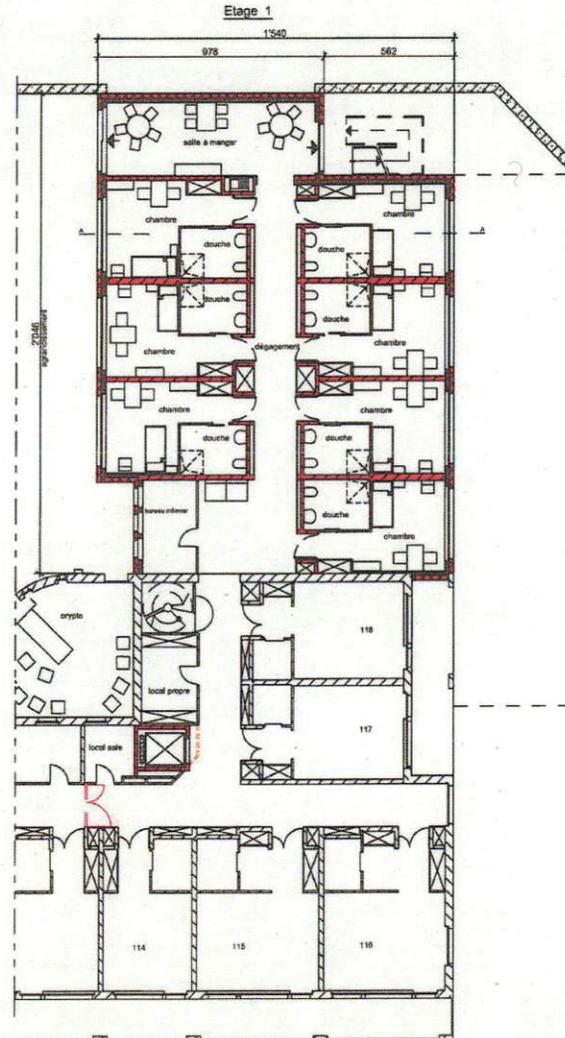
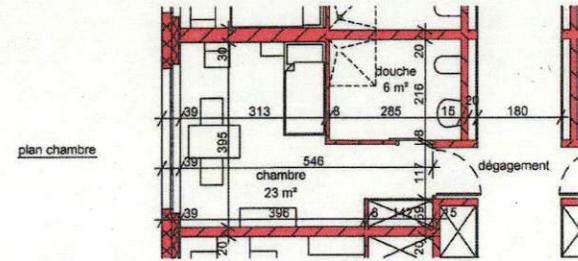
Economie : de terrassement et de fondations = agrandissement situé sur la dalle des abris PC.

Construction : en béton armé avec isolation périphérique et installations techniques répondants aux normes Minergie.

Proposition : les 7 chambres du 1er étage groupées avec les chambres 114 - 115 - 116 - 117 - 118 existantes peuvent faire l'objet d'un secteur psycho-gériatrique de 12 à 14 personnes avec 2 jardins thérapeutiques situés à l'Est et à l'Ouest de l'agrandissement.

Calculs du cube SIA : $17.00 \times 15.40 \times (8.10 + 1.25 + 0.50) = 2'578.730$
 $9.80 \times 3.50 \times (8.10 + 1.00) = 312.130$
 escal. s. $4.80 \times 1.00 \times 1.00 \times 4 = 19.200$
 Volume de construction : m3 2'910.000

Coût de construction CFC 2 : m3 2'910 x 1'100.- = 3'200'000.-

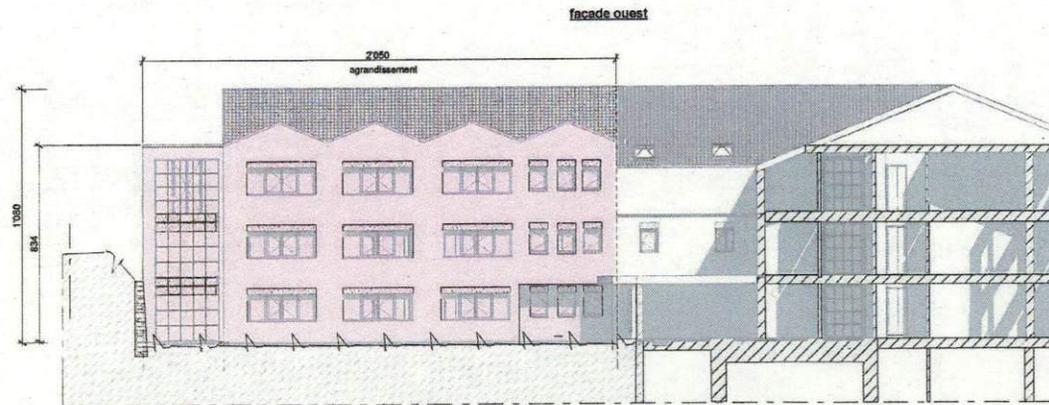
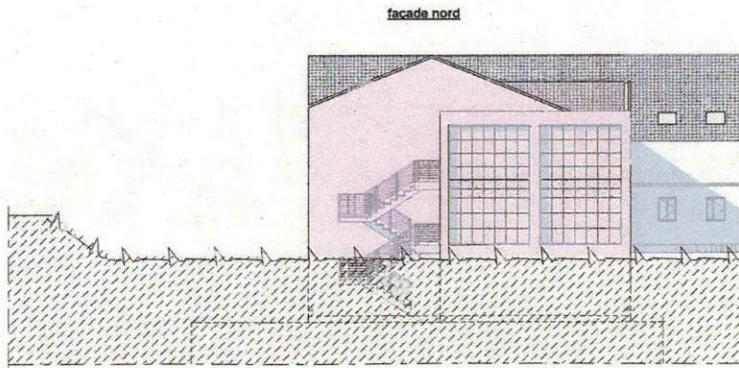
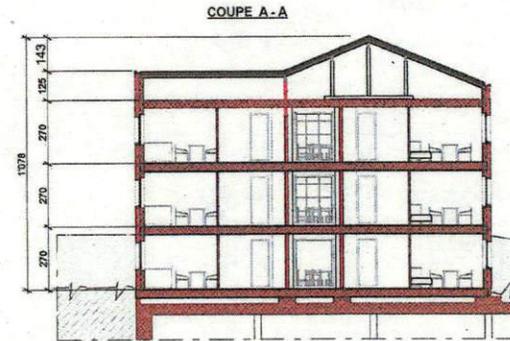
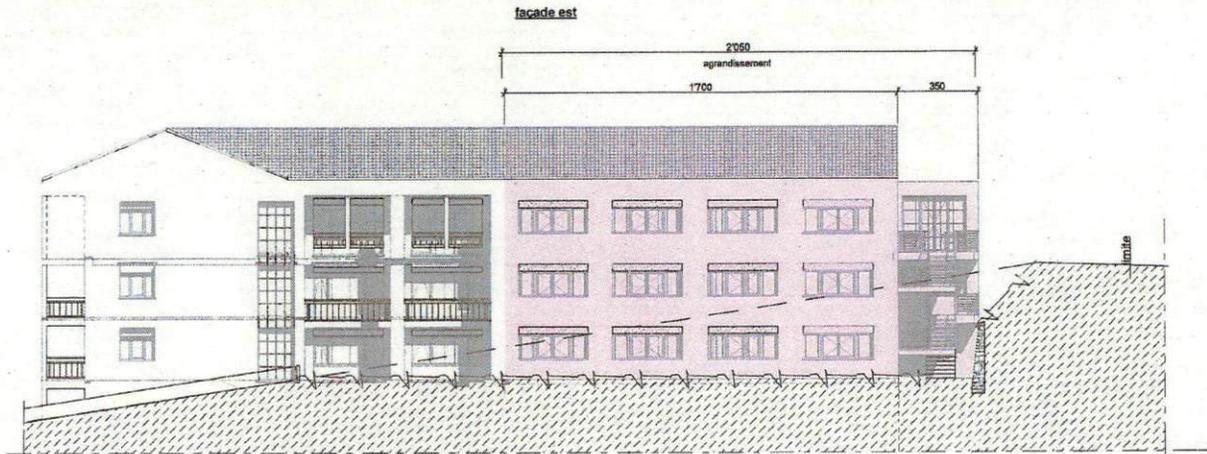


HOME LA PROVIDENCE À MONTAGNIER

projet d'agrandissement échelle 1:200

architecture a+c salamin le châble

12 mai 2014



BFN, Martigny

La proposition d'un volume simple à toit plat vient terminer le dispositif existant. L'emprise au sol reprend très exactement la surface de l'abri de protection civil laissant entrevoir une solution techniquement rationnelle.

L'auteur travaille sur le terrain pour pouvoir profiter d'une vue et d'un meilleur ensoleillement. Le groupe d'expert n'est pas convaincu par le résultat de ce travail et doute de la pertinence de cette implantation surtout au niveau des chambres du rez-de-chaussée à l'est et au sud.

L'accès de la crypte a été réorganisé. Il traverse la chapelle afin de privatiser l'espace au nord du nouveau bâtiment.

La circulation est regroupée autour d'un noyau, des échappées visuelles permettent de garantir un rapport à l'extérieur. Les espaces collectifs sont en harmonie avec la circulation et le paysage.

La typologie est de grande qualité et en adéquation avec le thème. Elle laisse apparaître des espaces généreux et une possible déambulation très appréciée dans un EMS. Le projet révèle une très bonne compréhension des différents espaces de ce type d'édifice.

Le cube sia est supérieur à la moyenne.



Plan masse 1/1000

Situation actuelle

Le site dévolu à l'extension de l'EMS "La Providence", déjà transformé dans les années 90, présente des contraintes importantes : espace résiduel engoncé entre un talus et la chapelle, volume existant complexe et contraignant, niveaux existants imposant l'implantation d'espaces à vivre à un niveau encaissé.

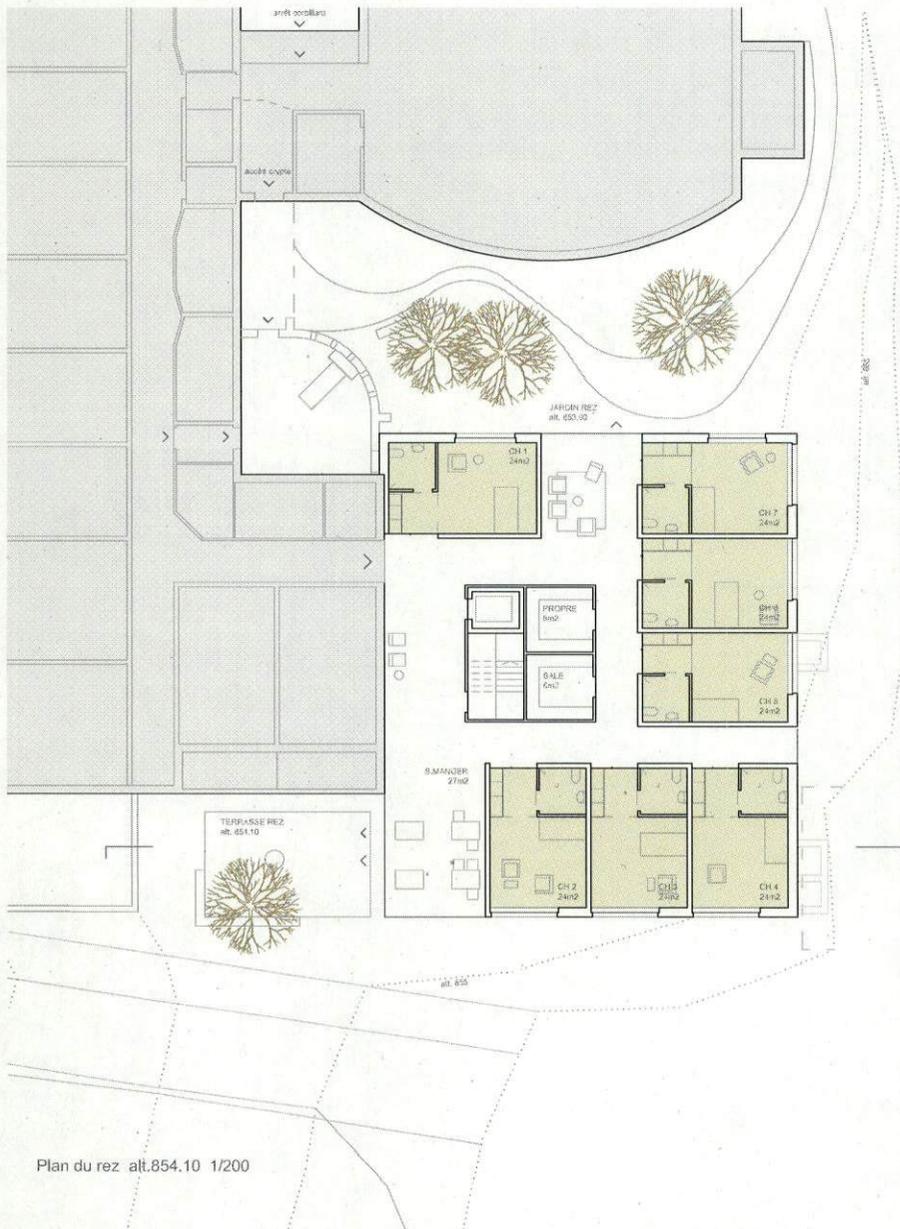
Proposition

Volume simple compact de 3 niveaux, en retrait de la route à l'est afin de s'en dégager, évite d'écraser la chapelle.

Recherche de l'horizontalité avec toit plat évitant d'accroître encore la masse imposante de l'existant.

Répartition des espaces à vivre en fonction de la pente et cherchant à bénéficier des meilleures expositions et ouvertures.

Construction: murs porteurs implantés sur abri. Cube de 17,6 m x 20,8 m x 9 m = 3'300 m³



Plan du rez alt. 854.10 1/200

Aménagements extérieurs

Le terrain est retravaillé pour dégager la nouvelle construction et offrir plus de vue et de soleil; la pente du talus est adoucie. Des terrasses sont aménagées en prolongation des salles à manger.

Afin de réserver un espace extérieur de qualité, l'accès du corbillard à la crypte se fait au nord de la chapelle. La sacristie est légèrement modifiée pour permettre le passage des cercueils et la dépose des corps sans imposer cette vision aux résidents. Le jardin peut ainsi être aménagé et investi par les résidents; l'accès à la crypte pour les piétons y est maintenu.

Distribution

Le cheminement dans le bâtiment actuel est fastidieux, par de longs couloirs.

Dans la nouvelle partie, on cherche à créer un lieu qui a sa propre identité, où l'on se repère. La circulation est regroupée autour d'un noyau de services, les ouvertures permettent de garder le contact avec le contexte villageois.

Espaces communs:

Le but est de créer des espaces collectifs de qualité, lumineux, propices aux échanges et ouverts sur l'extérieur.

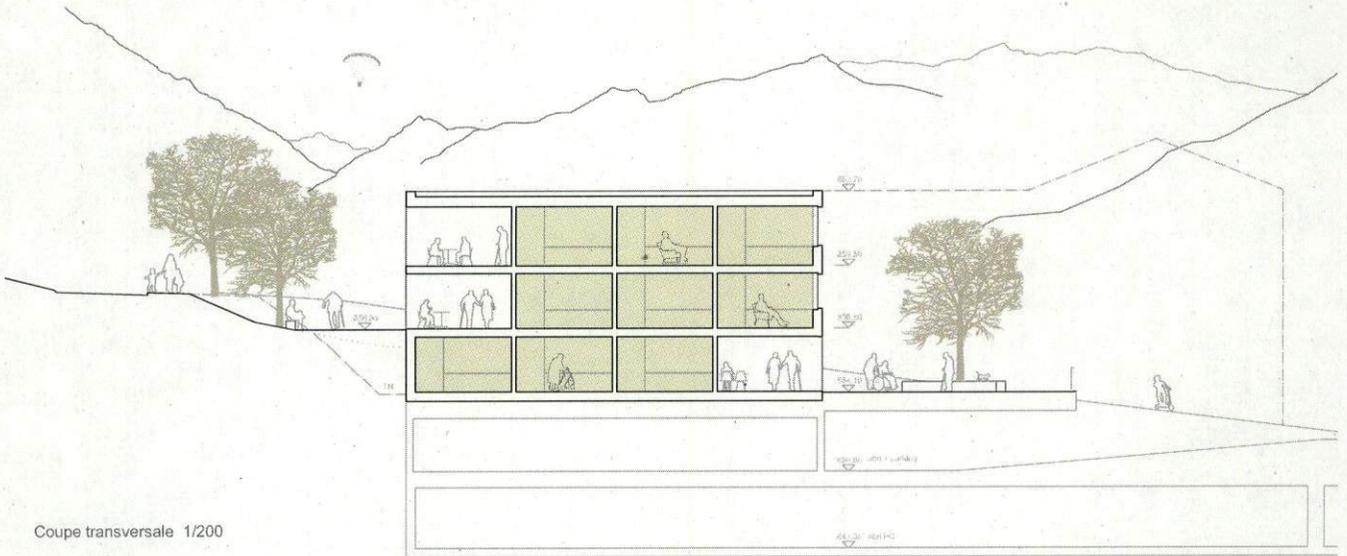
Ces espaces, salle à manger et petit séjour, sont en contact avec les espaces de circulation et conçus comme des lieux de vie pour les résidents.

Ils sont ouverts sur des terrasses aménagées au sud ouest pour le rez-de-chaussée et au sud est pour l'étage.

Chambres:

Espace individuel avec une large ouverture sur le paysage, elles sont disposées au sud avec vue sur le village et le Rogneux, à l'est avec vue sur le paysage amont.

La chambre comprend différents sous-espaces; l'espace de vie de forme presque carré permet diverses appropriations grâce aux différents scénarios d'ameublement possibles.



Coupe transversale 1/200



Plan des étages, alt.856.8 et 859.5 1/200

Conclusion

Au terme de son évaluation la commission, sur la base du tableau pondéré, recommande au maître d'ouvrage de confier au groupement Hugues Michaud et Comina Grégoire à Verbier la poursuite des études en vue de la réalisation.

Le Châble, le 16 juin 2014